



Ville de Shawinigan

Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2

Rapport d'activité du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025

Le présent *Rapport d'activité* fait état, sommairement, des activités réalisées par le *Fonds régions et ruralité* (FRR) – volet 2 de la Ville de Shawinigan pour le premier trimestre de son exercice financier 2025.

Précisons ainsi que la période du présent rapport est comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 mars 2025.

1. LE FRR – volet 2

➤ **Mise en place du FRR – volet 2 de Shawinigan (2020-2021 à 2024-2025)**

Signature d'une *Entente* de cinq (5) ans entre la Ville de Shawinigan et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 31 mars 2020, qui délègue à la Ville la gestion des sommes allouées pour les exercices 2020-2021 à 2024-2025.

Pour la mise en œuvre du FRR – volet 2, au cours de la première année, l'enveloppe budgétaire allouée avait été établie à 1 448 064 \$.

Pour les années subséquentes, les enveloppes annuelles représentaient 1 515 291 \$.

➤ **Priorités d'intervention 2023-2024 reconduites pour compléter l'exercice**

Le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté par voie de résolution, lors de sa séance ordinaire du 13 mai 2025, la reconduction des *Priorités d'intervention*, notamment, celles afférentes au Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 de Shawinigan, et cela, pour le 1^{er} trimestre de 2025, soit janvier, février et mars 2025.

(Ces *Priorités d'intervention* se retrouvent à l'*Annexe 2* du présent *Rapport d'activité*.)

➤ **Gestion des opérations du FRR – volet 2**

Le conseil a confié à la direction générale de la Ville de Shawinigan la responsabilité afférente à la gestion et aux opérations du FRR – volet 2 de Shawinigan sur son territoire.

2. Les RÉALISATIONS du FRR – volet 2 du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025, douze (12) *Projets* auront ainsi bénéficié d'une contribution financière du FRR – volet 2 de Shawinigan.

Le tableau qui suit quantifie succinctement ces (12) *Projets*.

Investissements globaux générés par les <i>Projets</i> autorisés	Contributions FRR – volet 2 <u>octroyées</u> (entre le 1 ^{er} janvier 2025 et le 31 mars 2025)	Contributions FRR – volet 2 <u>décaissées</u> (entre le 1 ^{er} janvier 2025 et le 31 mars 2025)	Nbre d'emplois créés (estimés) et/ou maintenus en personne/année
2 774 705 \$	<u>997 284 \$</u>	7 965 \$	3

L'écart entre les *contributions octroyées* et les *contributions décaissées* au 31 mars 2025 s'explique par le fait que certaines contributions octroyées seront décaissées ultérieurement.

L'*Annexe 1* présente un tableau exhaustif et circonstancié de ces 12 *Projets* soutenus par le FRR – volet 2 de Shawinigan, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 mars 2025, et cela, en lien avec les *Priorités d'intervention 2023-2024* reconduites, lesquelles sont énumérées à l'*Annexe 2*.

3. LE BILAN FINANCIER CUMULATIF (1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025)

Enveloppe déléguée par le MAMH	7 509 228 \$
Sommes résiduelles de l'ancien fonds FDT	462 039 \$
Total de l'enveloppe	7 971 267 \$
Total des engagements	(7 971 267 \$)
Enveloppe disponible au 31 mars 2025	0 \$

Contributions octroyées du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 pour les (12) *Projets* :

Sommes engagées et versées	7 965 \$
Sommes engagées mais non encore versées	989 319 \$
TOTAL des contributions octroyées (versées et non versées)	<u>997 284 \$</u>

ANNEXE 1

TABLEAU DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FRR – volet 2 de SHAWINIGAN

(1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025)

Priorité d'intervention	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Titre du projet	Date de début	Date de fin	Nbre d'emplois après le projet	Coût total du projet	FRR - volet 2 (contributions octroyées de janv. à mars 2025)	FRR - volet 2 (contributions octroyées de janv. à mars 2025 <u>versées</u>)
4.L'attractivité du terri	Ville de Shawinigan	MRC (ou ville / ag	Fonds franco-québécois pour la coop	2025-01-01	2026-03-01	0	18 000 \$	18 000 \$	0 \$
5.La vitalité du comm	Regroupement des gens d'affaire	OBNL ou Coop (e	Lancement des activités 2025	2025-01-01	2026-03-01	1	15 000 \$	15 000 \$	0 \$
8.Le soutien à la réalis	Transport collectif intermunicipal	OBNL ou Coop (e	Transport collectif intermunicipal La	2025-01-01	2026-03-01	0	950 000 \$	45 000 \$	0 \$
4.L'attractivité du terri	Ville de Shawinigan	MRC (ou ville / ag	Parc Alice-Asselin demande - plan dir	2025-01-01	2026-03-01	0	127 395 \$	25 479 \$	0 \$
4.L'attractivité du terri	Ville de Shawinigan	MRC (ou ville / ag	Mission Corée du Sud 2024 – déléгат	2025-01-01	2025-03-01	0	7 965 \$	7 965 \$	7 965 \$
7.Planification de l'am	Ville de Shawinigan	MRC (ou ville / ag	Service de développement économiq	2025-01-01	2026-03-01	0	400 000 \$	400 000 \$	0 \$
8.Le soutien à la réalis	Ville de Shawinigan	MRC (ou ville / ag	Projet de train de lumières au Centre	2025-02-01	2026-03-01	0	126 472 \$	105 000 \$	0 \$
4.L'attractivité du terri	Digihub de Shawinigan	OBNL ou Coop (e	Digihub - contribution à la mise en oe	2025-03-01	2026-01-01	0	656 000 \$	260 250 \$	0 \$
8.Le soutien à la réalis	L'Accorderie de Shawinigan	OBNL ou Coop (e	Projet « Les incroyables comestibles	2025-03-01	2025-05-01	0	8 000 \$	4 000 \$	0 \$
4.L'attractivité du terri	Ville de Shawinigan	MRC (ou ville / ag	Sommet sur les batteries 2025	2025-03-01	2025-05-01	0	261 115 \$	20 000 \$	0 \$
2.L'essor entrepreneu	Communauté entrepreneuriale d	OBNL ou Coop (e	3e année du déploiement du plan d'a	2025-03-01	2025-06-01	1	112 000 \$	40 000 \$	0 \$
1.Les projets d'affaires	Fonds La Prade St-Maurice	OBNL ou Coop (e	Accès TI PME 2025	2025-01-01	2025-09-01	1	92 758 \$	56 590 \$	0 \$
TOTAL >						3	2 774 705 \$	997 284 \$	7 965 \$

ANNEXE 2

LES PRIORITÉS D'INTERVENTION (reconduites)

Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 de Shawinigan

(2023-2024)



PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023-2024

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) volet 2

Dans le cadre de son entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2 *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*, la Ville de Shawinigan s'est engagée à adopter et réviser, annuellement, les priorités d'intervention sur lesquelles elle fondera ses interventions par le biais du FRR – volet 2. À ce titre, la Ville confie à son Service de développement économique la responsabilité de cette révision.

Mission du Service de Développement Économique

Le Service de développement économique (SDÉ) de la Ville de Shawinigan contribue à créer de la richesse sur son territoire en prospectant, en initiant et en soutenant des projets créateurs d'emplois et générateurs d'investissements ainsi que les entrepreneur(e)s et les entreprises qui les portent.

Hormis le FRR – volet 2, les différents fonds et programmes dont dispose le Service de développement économique de la Ville (FLI, Fonds RTA, Mesure STA...) peuvent aussi concourir à la mise en chantier de ces *Priorités d'intervention* énoncées, ci-après.

Priorités d'intervention pour l'année 2023-2024

1. Les projets d'affaires des entrepreneurs et des entreprises du territoire
 - a. Soutenir les entreprises ayant des projets de croissance générateurs d'emplois et de richesse, et principalement nos entreprises stratégiques et à fort potentiel de développement;
 - b. Initier et soutenir les projets ayant pour objectif d'aider les entreprises du territoire à faire face à certains enjeux prioritaires de développement, notamment :
 - i. Attraction et rétention de main-d'œuvre qualifiée;
 - ii. Innovation dans les produits, procédés et/ou processus;
2. L'essor entrepreneurial de la Ville
 - a. Le support au développement du Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan et de son écosystème;
 - b. Le support aux initiatives du plan d'action de la Communauté entrepreneuriale de Shawinigan;
3. La réussite des nouveaux entrepreneurs
 - a. Le support aux initiatives permettant d'améliorer de façon concrète le taux de réussite des nouveaux entrepreneurs et de leurs projets d'entreprises, par exemple :
 - i. Le mentorat d'affaires auprès des nouveaux entrepreneurs;
 - ii. L'aide spécialisée aux entreprises incubées au CEADS et au Digihub;
4. L'attractivité du territoire, la diversification économique et l'innovation
 - a. Le support et le développement d'initiatives permettant de densifier les créneaux à fort potentiel de développement ciblés par le *Comité de développement et d'accélération économique* de Shawinigan;
 - b. Le support au développement et aux initiatives du Digihub Shawinigan;
 - c. Le soutien à toute initiative, activité et démarche d'attractivité et de prospection – tant à l'échelle locale qu'à l'international – ayant pour objectif de contribuer au développement actuel et futur ainsi qu'à l'essor économique de la Ville;
 - d. Le soutien aux initiatives et aux projets associés au développement de la Vallée de la Transition Énergétique (VTÉ) – *Zone d'innovation*;

5. La vitalité du commerce de détail
 - a. Le support aux initiatives (incluant la réalisation d'études) permettant de structurer les efforts de développement et de vitalisation du centre-ville et des zones commerciales de la Ville, notamment par les *Associations de commerçants*;
 - b. La prospection et le démarchage de projets commerciaux permettant de solidifier et de densifier le *mix* commercial du centre-ville et des autres zones commerciales de la Ville;
6. L'animation économique du milieu
 - a. Initier et soutenir tout projet permettant une animation dynamique de la communauté économique et d'affaires de la Ville;
7. Planification de l'aménagement et du développement du territoire
 - a. La réalisation des études, analyses et activités nécessaires au déploiement du schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville;
8. Le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines culturel, social, économique, environnemental et sportif;
9. Le soutien au développement rural, agricole et forestier :
 - a. La réalisation d'activités prévues au plan de développement de la zone agricole;
 - b. Le soutien aux initiatives structurantes visant le développement rural, agricole et forestier;
 - c. Le soutien d'initiatives visant à stimuler le développement du Marché municipal de Shawinigan;
10. Le soutien d'initiatives, d'activités et de projets visant à stimuler le développement de l'entrepreneuriat collectif sur le territoire de la Ville;
11. Le soutien nécessaire à la réhabilitation des sites industriels et autres bâtiments historiques, par exemple et de façon non exhaustive les anciens sites de PFR (usines Laurentide et Belgo), de RioTinto Alcan (RTA), de l'avenue de la Transmission ainsi que l'ancienne gare du CP.